

HABILLEMENT CUIRS TEXTILES

C.F.D.T

N° 221 - Janvier 1969

SOMMAIRE

◆ EDITORIAL

La Confédération prépare un grand rassemblement jeunes. La Fédération porte elle aussi beaucoup d'intérêt aux jeunes travailleurs. Elle leur consacre le 1^{er} Editorial de l'année.

◆ VIE FEDERALE

Rubrique mensuelle sur la vie des différentes branches de notre Fédération.

◆ LA CRISE MONETAIRE

Les responsables de la crise sont les capitalistes, mais les travailleurs seront aux premières loges pour payer l'addition.

◆ L'ECHELLE MOBILE

Depuis le mois de mai, on reparle de l'échelle mobile des salaires, que faut-il en penser ?

◆ UNE GARANTIE A FAIRE RESPECTER

Quand la Convention Collective fixe un salaire minimum horaire, il doit être attribué à chaque heure de travail.

◆ UNE EXPERIENCE EFFICACE

L'expérience de l'1H à la Lainière de CAMBRAI où l'on découvre que l'information est le moteur de l'efficacité à travers une prise de conscience collective.

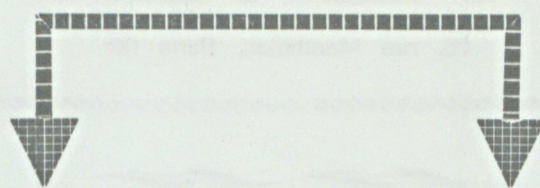
◆ ARTICLES PARUS EN 1968

Récapitulatif de l'année, pour permettre aux militants de retrouver facilement, les articles et documents parus.

Même imparfaite que soit notre éducation intellectuelle, posons par instant la lime et le marteau. Disons nos besoins, nos droits, et demandons justice.

A. BOYER - Ouvrier 1840

HA. CUI. TEX.



aux syndicats

et aux sections

Informations envoyées aux Secrétaires Correspondants de Section pendant la 2^{ème} quinzaine de novembre et la 1^{ère} de décembre.

INTER - BRANCHES - 29 novembre

- Crise monétaire ou crise de régime.
- Action vérité sur les salaires.
- Indemnités F.A.S. et C.N.A.P. en 1969.

HABILLEMENT - 5 décembre

- Situation des négociations.

CHAUSSURES - 6 décembre

- Avant les discussions paritaires sur les classifications ouvrières.

BONNETERIE - 11 décembre

- Préparation session de branche.

Ces bulletins adressés aux correspondants de sections, doivent être discutés en équipes de militants. La section doit examiner ce qui est demandé et décider ce qu'elle fera.

LE SYNDICALISME EFFICACE EST UN TRAVAIL D'EQUIPE.

Travailleur tu dois savoir

Chaque jour est une lutte
Pour ceux qu'on aime, pour tout le monde
Chaque jour est une lutte
Pour ceux qu'on aime, pour tous ceux
Qu'on ne connaît pas,
Pour ceux des hauts-fourneaux
Pour ceux des hévéas,
Ceux du Mexique, ceux de la Chine,
Ceux du coton, ceux des maisons,
Ceux des rizières, ceux des mines,
Ceux des déserts, ceux des prisons,
Chaque jour est une lutte,
Pour ceux qu'on aime, pour tous ceux
Qui viendront après
Sans nous connaître, sans savoir
Quel fut le prix de leur présent
Quel fut le prix de notre espoir
Qui mit en marche ce vieux monde
Et nous fit découvrir au fil de notre vie
A chaque minute, chaque jour,
A travers chaque peine, la lutte et l'amour.

Jacques CHARPENTREAU
(Extrait des « Feux de l'Espoir ».)

SOMMAIRE

◆ EDITORIAL

La Confédération prépare un grand rassemblement jeunes. La Fédération porte elle aussi beaucoup d'intérêt aux jeunes travailleurs. Elle leur consacre le 1^{er} Editorial de l'année.

◆ VIE FEDERALE

Rubrique mensuelle sur la vie des différentes branches de notre Fédération.

◆ LA CRISE MONETAIRE

Les responsables de la crise sont les capitalistes, mais les travailleurs seront aux premières loges pour payer l'addition.

◆ L'ECHELLE MOBILE

Depuis le mois de mai, on reparle de l'échelle mobile des salaires, que faut-il en penser ?

◆ UNE GARANTIE A FAIRE RESPECTER

Quand la Convention Collective fixe un salaire minima horaire, il doit être attribué à chaque heure de travail.

◆ UNE EXPERIENCE EFFICACE

L'expérience de l'1H à la Lainière de CAMBRAI où l'on découvre que l'information est le moteur de l'efficacité à travers une prise de conscience collective.

◆ ARTICLES PARUS EN 1968

Récapitulatif de l'année, pour permettre aux militants de retrouver facilement, les articles et documents parus.

Même imparfaite que soit notre éducation intellectuelle, posons par instant la lime et le marteau. Disons nos besoins, nos droits, et demandons justice.

A. BOYER - Ouvrier 1840

Bonne et
Heureuse

Année

A tous les Militants
et leurs familles

1969

— Notre vœux prioritaire est de voir se poursuivre au cours de cette année :


- ◆ Le renforcement de notre organisation par le souci constant du recrutement.
- ◆ La lutte déjà engagée :
 - ▲ pour une avancée plus grande du droit syndical dans les entreprises ;
 - ▲ l'amélioration des salaires dans le sens d'une garantie mensuelle ;
 - ▲ une véritable GARANTIE d'emploi.

— Ensemble, prenons les moyens qui conviennent pour réaliser cette année un bond important vers ces objectifs.

— Encore une fois, BONNE ANNEE... D'ACTION !

HA - CUI - TEX

26, rue Montholon, Paris IX^e



22^{me} ANNEE — NOUVELLE SERIE

Publication mensuelle

▲

Le numéro : 1 F

Abonnement annuel : 6 F (10 numéros)

au C.C.P. HA - CUI - TEX Paris 22-202-24

▲

Rédaction, Administration :


26, rue Montholon, Paris IX^e

FEDERATION DES INDUSTRIES DU TEXTILE,
DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR C.F.D.T. (c.f.t.c.)

Téléphone : 878-91-03 - 526-63-09 - 824.92.27

▲

*Pour les changements d'adresse, joindre la dernière
bande et 0,60 F.*



Le Directeur de la publication : D. HUG — Imp. Artésienne, 62 - Liévin

Espérance du syndicalisme

La jeunesse

*Mais toi, jeunesse
Riche d'allégresse
Tu sais être furieuse
Pour des causes sérieuses*

Récemment, alors que je défendais une position avec assez d'acharnement, un dirigeant conclut : « Cela te passera avec l'âge ».

Oh phrase sublime qui permet de calmer ceux qui voient les choses d'une façon différente de l'habitude, qui permet de faire comprendre aux plus jeunes qu'on ne peut ouvrir le bec qu'avec les années d'expérience.

Au début de mon action syndicale, chaque fois que je parlais d'action nouvelle, on me répondait en citant 36 et comme je n'ai pas connu 36, j'étais donc sans réponse et à cours d'argument.

Cette phrase, ces réponses aux jeunes, aux nouveaux militants, sont-elles des exceptions ou une attitude peut-être involontaire, mais réelle ? Nous avons à nous interroger vis-à-vis de nos réactions.

Qu'est-ce que la jeunesse en 1968 - 69 ?

En mai 68, la jeunesse a été le potentiel révolutionnaire qui a permis ces jours importants pour la Classe ouvrière.

La jeunesse salariée a été dans beaucoup d'entreprise le démarreur et l'accélérateur des actions de grève et des revendications qualitatives de mai - juin.

Les jeunes, ce sont, travailleurs ou étudiants, des regards neufs sur une société pourrie par le capitalisme et la course à la consommation.

Le jeune c'est aussi celui qui réagit dans nos structures syndicales parfois trop rigides, devant nos méthodes de travail et d'action trop traditionnelles.

Deux possibilités se présentent à nous :

— soit considérer que la jeunesse se passera, continuer notre petit train-train habituel et végéter,

— soit considérer qu'il n'y a pas d'avancée possible du Mouvement Ouvrier sans la jeunesse.

Dans cette deuxième hypothèse nous avons des devoirs vis-à-vis des jeunes :

- Ont-ils leur place dans nos structures syndicales ?
- Si oui, sont-ils écouté ou s'arrange-t-on pour les étouffer ?
- Acceptons-nous leurs idées nouvelles d'action ?
- Leur donnons-nous des responsabilités ? ? ?

Méditons cette réalisation : Une entreprise de confection, région de St-Etienne, 80 syndiqués, 20 collectrices avec chacune 4 syndiqués. Ces 20 collectrices sont des jeunes de moins de 21 ans. Tous les mois ils sont réunis en une réunion d'information et de réflexion.

Il aurait été plus facile de trouver 5 collecteurs adultes.

Les jeunes sont actuellement occupés à préparer un Rassemblement national de militants afin de déterminer une politique syndicale avec la jeunesse et la place des jeunes dans le Syndicalisme C.F.D.T.

Nous avons à les aider dans leur préparation, à les écouter et nous aurons à tenir compte de leurs remarques pour modifier certains de nos comportements de militants qui ont pris des habitudes.

La jeunesse c'est la chance de la Classe Ouvrière. Saurons-nous saisir cette perche tendue.

Jeunesse qui a ses raisons

On doit t'accorder l'attention

On doit t'aider

T'AIMER

Car tu construiras de tes mains

Le monde de demain

Le 12-12-1968 - Bernard BLONDEAU

UNE EXPÉRIENCE **EFFICACE**

Le 20 mai, les 3800 travailleuses de la Lainière de Cambrai, se mettaient en grève et occupaient leur entreprise. La grève se termina 15 jours plus tard et après la signature d'un accord, qui prévoyait entre autre : L'INFORMATION DES TRAVAILLEURS pendant le temps de travail. Cet accord prévoyait un certain nombre de restrictions et à première vue, il faisait « tiquer » les militants extérieurs à l'entreprise. Six mois après nous avons rencontré les responsables C.F.D.T. qui ont répondu à nos questions.

D'abord, SITUONS L'ENTREPRISE : La Lainière de Cambrai fait partie du Groupe PROUVOST-MASUREL ; c'est une bonneterie spécialisée dans les tricots et les chaussettes. — Elle occupe 3800 personnes. — Les dernières élections donnent 57 % des voix à la C.F.D.T., 31 % à la C.G.T. et 6 % à F.O. Notre équipe C.F.D.T. est très dynamique, la direction assez ouverte.

- HA-CUI-TEX : *Depuis mai, combien de fois avez-vous mis en pratique l'heure d'information, et comment cela se passe-t-il ?*

Les militants :

- Nous avons organisé 4 réunions d'information.

Vu le nombre important de travailleurs, nous sommes obligés de les réunir en 4 séances : 3 séances dans la journée rassemblent chacune 1000 travailleurs et une séance pour l'équipe de nuit. Une séance dure une heure, mais il faut décompter le temps de déplacement. La C.F.D.T. parle généralement 20 à 25 minutes et la C.G.T. 10 à 15 minutes.

- HA-CUI-TEX : *Il y avait dans le texte des points qui étaient assez gênants, pouvez-vous nous les citer ?*

Les militants :

Il y a trois points qui sont des contraintes :

1) La présence est obligatoire, les ouvrières ont une carte et si elles ne viennent pas, elles ont une 1/2 absence pour leur prime d'assiduité.

2) Il n'y a pas de dialogue possible pendant l'information, seuls les délégués informent.

3) Nous n'avons le droit d'informer les travailleurs que sur les

points discutés au C.E. et le texte doit être soumis à la Direction.

- *HA-CUI-TEX : Avec des contraintes et avec l'expérience des six mois, quels sont les résultats ?*

Les militants :

Tout d'abord il aurait été difficile de dialoguer avec 1 000 personnes, mais pour nous, le dialogue existe, car il s'installe après la réunion dans les ateliers. Les travailleurs viennent nous voir pour poser leurs problèmes, ils viennent même en groupe, ils font des suggestions pour le Comité d'Entreprise et ils viennent réclamer lorsque leur problème n'est pas revu dans l'heure d'information.

- *HA-CUI-TEX : La présence est obligatoire et malgré cela est-ce que les travailleurs tiennent à cette heure d'information ?*

Les militants :

Depuis mai nous avons sauté un mois et dans tous les ateliers les travailleurs sont venus réclamer à leurs délégués.

- *HA-CUI-TEX : Vous ne devez parler que des points discutés en C.E. n'est-ce pas un handicap et cela vous permet-il de présenter vos orientations et l'originalité de la C.F.D.T. ?*

Les militants :

Nous présentons tous les points en 4 parties : a) le problème tel que nous l'avons débattu devant la direction :

- b) les répercussions pour les travailleurs ;
- c) la réponse du patron ;
- d) les positions doctrinales de la C.F.D.T. sur ces points.

Mais en plus, les travailleurs font la différence entre nos positions et celles de la C.G.T. Ils épousent plus facilement nos thèses, par exemple pour le droit syndical ou les bas salaires.

- *HA-CUI-TEX : Syndicalement, votre expérience, ça rapporte quoi ?*

Une militante :

Les gens ont découvert le but de l'action syndicale, un dialogue plus ouvert existe entre les travailleurs et les délégués. Ceux-ci sont obligés de mieux préparer leurs questions et leurs arguments au Comité d'Entreprise et personnellement, avant, tous les mois dans mon atelier, j'avais 7 à 8 nouveaux syndiqués, depuis 3 mois j'en amène 25 à 32 par mois. Des personnes viennent se syndiquer en disant qu'elles ont compris le rôle du syndicalisme.

CONCLUSIONS :

L'accord réalisé à la Lainière peut être amélioré, mais il offre déjà une possibilité essentielle, celle de faire l'information pendant le temps de travail.

L'expérience décrite aujourd'hui, prouve bien que l'avancée de la classe ouvrière passe inévitablement par une information adaptée et suivie.

LA CRISE ● ● FINANCIERE

D'OU VIENT LA CRISE

Les travailleurs ne s'y sont pas trompés, malgré la propagande officielle du Gouvernement rejetant sur eux la responsabilité de la crise monétaire à travers les événements de mai et juin.

ILS SAVENT BIEN QUE LES **SEULS** RESPONSABLES SONT LES CAPITALISTES ET LE GOUVERNEMENT QUI LES PROTEGE.

L'INFLUENCE DE MAI

L'ampleur des grèves de mai-juin a, comme il se devait, jeté le trouble chez les possédants. Ils n'aiment guère les démonstrations de force populaire et les revendications qu'elles avancent, droit syndical, relèvement des salaires par une garantie mensuelle minimum.

Les magnats du pétrole du Moyen-Orient qui, lors de la crise de la livre sterling anglaise avaient transféré leur avoir de Londres à Paris, furent parmi les premiers à évacuer leurs fortunes vers l'étranger, recherchant avant tout la garantie et le profit

Les capitaux français furent nombreux également à prendre le même chemin.

L'INEFFICACITE DU CONTROLE DES CHANGES

Mis en place par le Gouvernement, le contrôle des changes n'empêcha pas la poursuite de la fuite des capitaux. Elle se poursuivit régulièrement pour atteindre une dimension catastrophique pour la France.

EN QUELQUES MOIS LA SPECULATION DES GROS ET PETITS PATRONS ET AUTRES DETENTEURS DE CAPITAUX PRIVA LE GOUVERNEMENT DE 60% DE SES POSSIBILITES,

LA SPECULATION PORTAIT A CE MOMENT SUR 12 MILLIARDS DE FRANCS ACTUELS, SOIT 40 % DU TOTAL DES RESERVES DE LA BANQUE DE FRANCE.

LE JEU DES CAPITALISTES

SI L'ARGENT N'A PAS D'ODEUR,
IL N'A PAS NON PLUS DE FRONTIERE

Les capitalistes, par leurs transferts de fonds et l'échange de leurs francs contre des marcks, dollars, francs suisses, etc... pensaient réaliser un profit supplémentaire au cas où une dévaluation aurait été décidée par le Gouvernement.

IL EST DE REGLE, EN SYSTEME CAPITALISTE, QUE CEUX QUI POSSEDENT DE L'ARGENT, LE PLACE LA OU IL EST SUSCEPTIBLE DE LEUR RAPPORTEUR LE PLUS, LA NATIONALITE IMPORTE PEU, POURVU QUE LE PROFIT SOIT GRAND...

La pression exercée par le patronat sur le Gouvernement par le phénomène de la spéculation obligea ce dernier à modifier son comportement politique.

LES MOYENS DE PRESSION

En mai, les travailleurs avaient obligé le Gouvernement à tenir compte de leurs revendications par la **pression populaire** exercée.

Fin novembre, les capitalistes, par la **pression de l'argent**, reprenaient en main un Gouvernement qui, a leurs yeux, devenait **trop libéral** (SIC).

IMAGE DE LA CRISE

Il est un parallèle que beaucoup de journaux ont inscrit dans leurs colonnes en ce qui concerne le défilé du 31 mai sur les Champs Elysés, avec « les bons bourgeois », drapeaux tricolores en tête, une main sur le portefeuille, l'autre levée, en criant « Vive De Gaulle », et l'autre défilé des capitaux de ces mêmes personnes sans drapeaux tricolores, portefeuille tendu vers les banques allemandes ou suisses.

Ces deux défilés avaient la même signification, préserver les intérêts de particuliers au détriment de la masse des citoyens.

PLAN D'AUSTERITE REPERCUSSIONS SUR LES TRAVAILLEURS

L'attitude du Gouvernement décidant de ne pas dévaluer le Franc après avoir laissé entendre qu'il le serait, a surpris. Cette mesure qui, à nos yeux était bonne, était en même temps insuffisante, il aurait fallu qu'elle s'accompagne de sanction importante contre les spéculateurs, c'est l'inverse qui devait se produire.

Le patronat déjà favorisé après mai-juin par des facilités de crédit, des subventions et autres cadeaux généreusement octroyés, était de nouveau avantagé, suppression de la taxe de 5 % sur les salaires, aide à l'exportation ;

- par contre, l'augmentation du taux de la T.V.A.
 - le relèvement des tarifs marchandises S.N.C.F.
 - le relèvement des tarifs professionnels E.D.F. - G.D.F.
- auront une répercussion sur les prix de détail, ce qui veut dire :
DIMINUTION DU POUVOIR D'ACHAT DES TRAVAILLEURS.

EXTENSION DU CHOMAGE

Le marché de l'emploi qui compte déjà plus de 500 000 chômeurs, verra le nombre de ces derniers grossir considérablement, certains spécialistes avancent le chiffre de 200 000 chômeurs supplémentaires.

SUPPORTER SANS SE PLAINDRE

L'immoralité de tout cela est le fait que la plus large part des « sacrifices » demandés au nom du « devoir » que doit faire chaque Français, sera supporté par des familles ouvrières. Et il faudrait accepter tout cela en évitant « d'intempestives exhibitions », comme on le souligne du côté du Gouvernement.

Il est une intempestive exhibition que le gouvernement semble oublier bien vite... le défilé des capitaux français, **drapeau du profit** en tête défilant vers l'étranger. Comment se fait-il que les C.R.S. ne soient pas intervenus...

LE GOUVERNEMENT POUVAIT AGIR AUTREMENT

Il avait la possibilité d'éviter en grande partie la spéculation en instaurant diverses mesures :

- Taxation des achats de valeurs étrangères ;

- Limitation des transferts de fonds vers d'autres pays ;
- Obligation du rapatriement dans un délai donné, des devises gagnées par les exportateurs français ;
- Institution d'un contrôle des changes très strict...

Le gouvernement n'a rien fait de tout cela. Bien au contraire, dans son souci de ne pas déplaire aux capitalistes, il a fait preuve d'arrangement, allant jusqu'à faire marche arrière notamment en réduisant le taux de l'impôt sur des droits de successions.

GOUVERNEMENT + PATRONAT = 1

En tout état de cause, à travers la crise, le Gouvernement n'a été que l'allié du patronat et croire que demain ce même Gouvernement sera capable de prendre en considération les revendications des travailleurs, serait faire preuve d'une profonde inconscience.

SOUVENEZ-VOUS

- Qui a donné la gestion de la Sécurité Sociale au patronat.
- Qui, par son attitude, a ramené la France à l'avant-dernier rang de l'Europe pour le taux des salaires avec la durée du travail la plus longue.

Continuer la liste n'est pas nécessaire, les Militants HACCUI-TEX C.F.D.T. savent depuis longtemps à quoi s'en tenir.

DEVELOPPER LA PRISE DE CONSCIENCE

- Par une information adaptée.
- La crise financière à travers ses répercussions doit être expliquée.
- De nombreux tracts d'entreprise ou de régions, des articles de presse ont été réalisés dans ce sens.

Il faut poursuivre cet effort, chaque événement en est un moyen.

C'EST EN DEVELOPPANT LA CAPACITE DE TOUS
A JUGER LES EVENEMENTS QUE SE POSENT LES
PREMIERS JALONS D'UNE SOCIETE DEMOCRATIQUE.

C. F. D. T.
HA - CUI - TEX
Janvier 1969

L'
E
C
H
E
L
L
E

ELÉMENTS DE RÉFLEXION

MOBILE

Depuis les discussions de GRENELLE, la C.G.T. remet en avant l'échelle mobile des salaires pour garantir le pouvoir d'achat.

QU'EST-CE QUE L'ECHELLE MOBILE :

C'est un calcul qui tend à augmenter automatiquement les salaires du même pourcentage que celui des prix.

Formule séduisante pour causer de pouvoir d'achat, car beaucoup de travailleurs se demandent à quoi servent les augmentations de salaires si demain tous les prix sont en hausse.

En fait, il s'agit de prendre une liste d'articles, de marquer leur augmentation moyenne en pourcentage et de répercuter ce pourcentage sur tous les salaires.

L'ECHELLE MOBILE EST APPLIQUEE POUR LE S.M.I.G.

En 1952, le gouvernement PINAY (même famille que GISCARD d'ESTAING) a institué l'échelle mobile pour le S.M.I.G.

Appliquée de 1952 et même à un pourcentage supérieur à celui enregistré par les prix, elle donnait un S.M.I.G. à 2,22 F à PARIS.

Le S.M.I.G. ainsi indexé sur l'échelle avait moins augmenté que l'ensemble des salaires.

LES PRIX N'AVAIENT-ILS PAS AUGMENTE ?

Bien sûr que oui.

Mais le Gouvernement avait indexé 259 articles, avec une pondération pour chacun, exemple : une chemise tous les deux ans, un blaireau, une balle de ping-pong, etc...

On peut évidemment contester la valeur de chacun des articles dans la vie humaine. Du moment que les articles étaient choisis, le gouvernement avait beau jeu de moins augmenter ces articles et d'aug-

menter ceux qui ne sont pas dans la liste. Parfois aussi, les subventions étaient versées pour éviter l'augmentation de ces articles.

Bien sûr, la C.G.T. dit qu'il faut changer les articles et les critères, mais les problèmes se reposeront de la même façon. Cela pose évidemment la composition des produits choisis dans la liste comme référence et le contrôle de l'augmentation du prix de ces articles et de ceux qui ne sont pas dans la liste choisie. Premier problème, mais il y a plus important encore.

L'ECHELLE MOBILE A GRENELLE

Si à GRENELLE on avait retenu ce principe pour fixer l'augmentation des salaires en supposant que tous acceptent le principe que les prix avaient augmenté de 10 %, on aurait augmenté tous les salaires de 10 %.

Dans ces conditions le S.M.I.G. de 2,22 F + 10 % aurait donné = 2,442 F. Les salaires des P.D.G. également augmentés de 10 %.

NOUS AVONS REVENDIQUÉ ET OBTENU AUTRE CHOSE

Une augmentation beaucoup plus forte pour les bas salaires.

- 35 % pour le S.M.I.G. ;
- 52 % pour le S.M.A.G. (Agriculture).

Dans l'Habillement les minima ont augmenté de plus de 22 %.

Nous avons toujours revendiqué une augmentation prioritaire pour les bas salaires qui ne se répercute pas obligatoirement du même pourcentage sur tous les autres salaires.

L'ECHELLE MOBILE EST CONSERVATRICE ET INSUFFISANTE

Si les salaires réels avaient été indexés sur l'évolution du coût de la vie, le pouvoir d'achat serait très inférieur à ce qu'il est aujourd'hui. Le salaire de la Catégorie A, coefficient 100 était à 1,39 F en 1958, le S.M.I.G. à 139,20 F au 1er mai 1968, le S.M.I.G. était à 2,22 F et celui de l'Habillement catégorie A à 2,55 F, ce dernier avait donc augmenté plus vite.

Pour tous les salaires c'est pareil.

L'échelle mobile maintient les situations et ne fait pas modifier la répartition des salaires, encore moins des revenus.

Elle n'exerce aucune force dans le sens d'une réduction des disparités salariales entre les catégories, entre les professions et les régions. Au contraire, elle les accentue. De plus, l'échelle mobile laisse de côté les possibilités d'accroissement du niveau de vie et de la productivité dont doivent bénéficier les travailleurs.

L'ECHELLE MOBILE C'EST L'AUGMENTATION EN POURCENTAGE

Telle que l'échelle mobile existe pour le S.M.I.G. et telle que la C.G.T. la revendique, c'est une augmentation en pourcentage, c'est-à-dire si on appliquait l'indice des prix, à tous les salaires, cela donnerait :

$$\text{POUR LE MANŒUVRE AU S.M.I.G. : } 2,70 \% \times 3,00 \text{ F} \times 173,33 \text{ h} \\ = 13,67 \text{ F par mois.}$$

Pour le cadre supérieur à 10 000 F (1 million Anciens Francs)
 $2,70 \% \times 10\,000 = 270 \text{ F}$ (ou 27 000 Anciens Francs).

Est-ce justifié ? C'est très discutable !

A la Fédération HA-CUI-TEX, nous ne le pensons pas, car cela accroît les disparités, d'autant que la prochaine augmentation se fera pour l'un, sur 573 67 F et pour l'autre, sur 10 270 F (soit 1 027 000 F - Anciens Francs).

Si les articles jugés nécessaires à une vie normale ont augmenté de 2,70 %, peut-on admettre que tous les éléments du train de vie des personnes à hauts revenus doivent augmenter du même pourcentage, c'est accroître les disparités, c'est reconnaître que les hauts revenus augmenteront plus vite en valeur absolue que les bas salaires.

Autrement dit, sous un aspect logique, l'application de l'échelle mobile salaires-prix en pourcentage à tous, va à l'encontre de notre revendication de priorités aux bas salaires.

FAIRE PROGRESSER LE POUVOIR D'ACHAT

Il ne suffit pas de garantir le pouvoir d'achat. Il faut le faire progresser et plus vite pour les bas salaires. Nous ne sommes pas contre l'échelle mobile surtout pour les bas salaires, mais c'est nettement insuffisant.

1° - PRIX - SALAIRES

Si elle s'appliquait à tous les salaires, il faudrait mieux qu'elle s'applique en valeur absolue suivant l'exemple ci-dessus à tout le monde, c'est-à-dire 13,67 F pour tous quel que soit le niveau des salaires.

Tout en sachant que la composition des articles peut être discutable et le contrôle des prix très incertain.

2° - PROGRESSION PLUS RAPIDE DES BAS REVENUS

Il faut en plus de l'augmentation salaires-prix, ajouter une progression plus rapide des bas salaires : manœuvres, basses catégories, professions et régions à bas salaires.

3° - DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

par la productivité, l'évolution des techniques.

Il est prouvé que le revenu national progresse; aussi il faut envisager sa distribution à tous les citoyens, sans oublier que nous devons être solidaires des travailleurs du monde et surtout des pays sous-développés.

Comment doit se faire cette répartition? Le même pourcentage pour tous? Certainement pas ou alors il faut le reprendre par la fiscalité.

PLUS IMPORTANTE QU'ELLE N'EN A L'AIR

L'échelle mobile pose plus de problèmes qu'elle n'en a l'air.

Si elle répond à une revendication logique, le maintien du pouvoir d'achat, elle est souvent illusoire et pas juste si elle est appliquée en pourcentage. Elle est insuffisante, car c'est la progression du pouvoir d'achat aux différentes catégories et une plus juste répartition des salaires et des revenus qui sont posés.

AVEC LA C.F.D.T. REVENDIQUONS

- PRIORITE aux bas salaires
- MAINTIEN et PROGRESSION du POUVOIR D'ACHAT
- GARANTIE MENSUELLE DE RESSOURCES en toutes circonstances
- CONTROLE DES PRIX
- MEILLEURE REPARTITION DES REVENUS.

Le bulletin aux correspondants de sections qui paraîtra le 15 janvier reprendra plus en détail sur les positions et les moyens de lutte proposés par la C.F.D.T.

Une garantie à faire respecter

La Convention Collective fixe un salaire minima horaire qui doit être respecté pour chaque heure de travail.

Il s'agit d'une obligation légale qui découle de la loi et des textes conventionnels signés.

Le salaire minima horaire est fixé en fonction du coefficient, du poste ou de l'emploi défini par la Convention Collective.

Pour les travailleurs payés à l'heure, ce minima est en principe respecté, car la preuve de l'illégalité est facile à vérifier et à faire respecter.

A LA PRIME OU AU RENDEMENT

C'est beaucoup plus difficile. Cela prend beaucoup plus d'importance maintenant que les minima ont augmenté, les zones sont supprimées et que les bases de calcul de prime, de prix à la pièce n'ont pas toujours été majorées dans les mêmes proportions.

CALCUL DE CERTAINS PATRONS

Ils font le calcul des primes ou des salaires au rendement sur le mois. Ensuite pour prouver que le minimum de la catégorie est respecté, ils divisent le total par le nombre d'heures.

Si le total est supérieur, ils considèrent que le minima est respecté ; s'il est en-dessous, ils « réajustent » ou font ce qu'ils appellent un « complément ».

Ce mode de calcul est illégal et injuste.

ILLEGAL

Le principe du salaire minima horaire garanti n'est pas respecté, car CHAQUE HEURE n'a pas été payée au minima fixé par la Convention.

C'est chaque heure, de chaque production qui doit être rémunérée au salaire minima de la catégorie ou du coefficient où est classé le salarié.

INJUSTE

Le calcul fait par certains patrons aboutit à ce que le « bon travail » qui permet un salaire supérieur au minimum pendant quelques heures ou plusieurs jours compense le « mauvais travail », ou le manque d'approvisionnement pendant lequel on n'arrive pas au minimum de la catégorie.

EXEMPLE :

Le calcul est simplifié pour 4 heures, mais c'est le même principe pour l'ensemble des heures du mois. Soit un salarié minima horaire de 3,50 F de l'heure (ou salaire de qualification pour le TEXTILE).

Un travailleur à la prime ou au rendement a gagné : 1^{re} heure : 380 F - 2^{me} heure, 3,50 F - 3^{me} heure, 3 F - 4^{me} heure, 3,70 F.

CE QUI EST ILLEGAL ET INJUSTE CE QUI DOIT ETRE RESPECTE

1 ^o	3,80 F	1 ^o	3,80 F
2 ^o	3,50 F	2 ^o	3,50 F
3 ^o	3,00 F	3 ^o	3,50 F
4 ^o	3,70 F	4 ^o	3,70 F
<hr/>		<hr/>	
1 400 F		1 450 F	

divisé par 4 = 3,50 F de l'heure. Ce qui donne une moyenne de
Le « bon travail » compense le 3,62 F de l'heure.
« mauvais ».

C'est CHAQUE HEURE qui doit être payée au minima de la catégorie ou du coefficient.

Si le travailleur n'a pas atteint, pour quelque cause que ce soit, le minimum de catégorie, chaque heure employée doit être réajustée au minima de catégorie ou de coefficient fixé par la Convention Collective.

Il en est de même pour le S.M.I.G. pour certains bas coefficients dans les professions où il n'y a pas d'accord de salaire conventionnel.

LA COUR DE CASSATION A TRANCHE

Un arrêt rendu en 1963 (Affaire SULZER) a tranché comme nous l'indiquons ci-dessus et cet arrêt n'a jamais été contredit, au contraire, il a été confirmé et même amélioré par certains Conseils de Prud'hommes, dont celui de PARIS, en date du 12 novembre 1965, pour une salariée de l'Habillement.

A FAIRE RESPECTER

Partout où ce principe n'est pas admis, il faut le faire respecter en menant une action dans l'entreprise. D'abord faire appliquer les classifications de la Convention Collective et les faire porter sur les feuilles de paie. Si l'action dans l'entreprise ne suffit pas, il faut aller au Conseil des Prud'Hommes.

La principale difficulté est DE PROUVER que l'intéressé n'a pas eu son minima de catégorie pendant un certain nombre d'heures.

Pour le prouver, il faut se reporter aux bulletins de paie, bons de travail, fiches de journée, états de production ou tous autres documents.

Si la preuve est parfois difficile à prouver pour une ou quelques heures, elle est souvent facile à fournir à la journée.

Il faut savoir utiliser les différents moyens à notre disposition.

Pour obtenir plus de précisions, les sections peuvent écrire à la Fédération HA-CUI-TEX. Pour porter le litige au Conseil des Prud'Hommes, consulter les services juridiques C.F.D.T.

Cette lutte pour la garantie du minima horaire pour chaque heure de travail, ne supprime évidemment pas le salaire au rendement. C'est un moyen pour en limiter les abus, on agit sur les effets et non sur les causes.

Notre opposition au salaire au rendement est fondamentale. Il porte atteinte à la dignité des travailleurs, à leur santé, à leur garantie de ressources, à leur moral.

Il ne faut pas le cacher, l'attachement de certains travailleurs au salaire, au rendement, est certain, il est dû au manque de formation et aussi bien aux « avantages pécuniaires momentanés » que les patrons accrochent à ce système, afin de le maintenir.

Le salaire au rendement provoque l'individualisme au détriment de la solidarité ouvrière, alors que nous sommes à la C.F.D.T. pour une société où les hommes et les femmes sont solidaires et responsables.

Extrait du rapport d'orientation « Construire dès aujourd'hui la démocratie socialiste de demain », page 44 du Congrès de St-ETIENNE.

ARTICLES PARUS

en 1968

1°) EDITORIAUX :

FARAH et JOSETTE (janvier) — Organisation au service de l'action (février) — Défendre notre pouvoir d'achat (mars), avec PIEERE et PAULETTE, tous les syndicats HA-CUI-TEX seront à ST-ETIENNE (avril) — Egalité (mai) — Des droits à consolider par l'adhésion massive (juin-juillet) — Saisir toutes les occasions (août-septembre) — Quand tout est faux (octobre) — Faut-il recommencer (novembre) — Notre conception sur le droit syndical — HARO sur le baudet ! (décembre).

2°) VIE FEDERALE :

Chaque mois.

3°) PRATIQUE SYNDICALE :

Des objectifs d'action :

— Les points faibles du chronométrage (février — Travail au rendement (mars).

Méthodes d'action :

— Les jeunes et l'action syndicale (janvier) — l'exercer pour le conquérir (octobre) — Vérité sur les salaires (décembre).

Les jeunes :

— Salut les copains HA-CUI-TEX (février).

Cotisations - Finances :

— Un exemple à suivre (décembre).

Conventions et accords :

— Pourquoi la C.F.D.T. n'a pas signé (mars) — Textile (juin-juillet) — Habillement (juin-juillet) — Chaussure (juin-juillet) — Maroquinerie (juin-juillet) — Tannerie Mégisserie (août-septembre) — Texte de l'accord national Interprofessionnel sur le chômage partiel (octobre).

Organisation :

— Articles parus en 67 (janvier) — Notre congrès fédéral (mars).

Documents :

— Préavis pendant le chômage (février) — Nos droits en cas de chômage total - partiel ou de licenciements (octobre).

4°) PROBLEMES ECONOMIQUES ET SOCIAUX :

— Un magistral bluff (janvier) — Tout va augmenter (février).

5°) ELEMENTS DE REFLEXION :

— Sur la mort d'un homme (janvier) — Neige et travail (février) — Agir pour la paix au VIET-NAM (mars) — L'emploi est un problème politique (mars) — Une nouvelle étape dans notre combat (juin-juillet).

6°) VIE INTERNATIONALE :

— Espoir de paix... espérance de liberté (mai) — Au-delà de nos frontières (octobre) — Intervention du Président de notre Fédération Internationale et des délégations étrangères (décembre).

7°) CE SONT LES ROIS :

— Les rois de la gestion (février) — Entendu à la réunion paritaire du 18 avril (mai) — Plutôt fermer que céder (août-septembre).

8°) DIVERS :

— Les belles déclarations d'hier et d'aujourd'hui (janvier couverture) — S.M.I.G. (octobre couverture) — Un militant qui lit en vaut deux dans l'action (décembre couverture).

9°) VIE SYNDICALE :

— CONGRES — Rapport d'activités « PRIORITES » (avril) — Rapport d'orientation « Construire dès aujourd'hui » la démocratie socialiste de demain (avril).

— Additifs aux rapports :

D'activités — après mai 68, la lutte continue (août-septembre) ;

D'orientation — Le droit de gestion pour tous (août-septembre).

— Notre Congrès National de St-ETIENNE (novembre) — Orientation et décisions du Congrès (novembre) — Interventions de Jean MAIRE (décembre).

A TRAVERS L'ACTION →

◆ HABILLEMENT :

La commission paritaire nationale s'est tenue le lundi 23 décembre 1968 à Paris.

Financement des comités d'entreprises :

Les patrons ont accepté le financement sur la base de 0,25 % des salaires (mais limités aux plafonds de sécurité sociale) et incluant les œuvres sociales du comité d'entreprise ou de l'entreprise.

Il a été spécifié qu'il s'agissait d'un **minimum** ne pouvant porter aucune atteinte aux financements actuels s'ils sont supérieurs.

Il s'applique pour l'année 1969 sur les salaires de l'année 1968.

Indemnité de départ en retraite :

L'accord a été conclu et inséré dans la convention collective la disposition prévue dans le protocole du 30 mai. Il ne supprime pas les indemnités de licenciement prévues par les ordonnances du 13 juillet 1967 en cas de licenciement à 65 ans. L'indemnité de départ en retraite est de :

- 1 mois de salaire après 10 ans d'ancienneté,
- 1/2 mois de salaire après 5 ans d'ancienneté.

Il s'applique pour tous les départs en retraite depuis le **1er juin 1968**.

Accidents de travail :

L'accord a été conclu. Il prévoit

le maintien du salaire en cas d'arrêt de travail provoqué par un accident de travail dans l'entreprise pendant :

- 30 jours après 6 mois d'ancienneté,
- 60 jours après 6 ans d'ancienneté.

Il s'applique à partir du **23 décembre** ; y compris pour les arrêts de travail en cours pour des accidents antérieurs à cette date.

Ces 3 accords ont été signés le 26 décembre et seront envoyés prochainement aux sections.

Salaires :

Refus catégorique des patrons de toute augmentation minima et réelle.

Ils ont affirmé être mandatés pour dire **NON**.

Ils ont déclaré qu'une autre réunion pour cette question pourrait se tenir la 2ème quinzaine de février pour les salaires !

Les patrons ayant refusé d'augmenter les salaires, c'est par l'action dans les entreprises que nous l'obtiendrons et que nous les ferons changer de position au plan national.

◆ CHAUSSURES :

Nombreuses réunions paritaires restreintes dans la chaussure sur les classifications ouvrières, ETAM et Cadres ainsi que pour la conclusion de l'annexe cadre.

Les négociations sont en cours,

elles se poursuivront les 7 et 8 et 22 et 23 janvier.

La C.F.D.T. doit déposer un protocole contenant les garanties qu'elle estime nécessaire pour arriver à la conclusion d'un accord

— Garanties en matière de classifications, salaires, échelle hiérarchique.

Le 8 janvier se déroulera une réunion paritaire pour l'amélioration des salaires minima.

◆ TANNERIE :

La réunion paritaire tannerie est fixée au jeudi 9 janvier. Elle portera sur les salaires minima et réels.

◆ MAROQUINERIE :

Le 9 décembre s'est tenue une

rencontre paritaire restreinte pour la conclusion d'une annexe pour les travailleurs à domicile, les patrons ne semblent pas pressés de la conclure.

◆ TEXTILES NATURELS :

Une commission paritaire aura lieu le 10 janvier 1969 à l'Union des Industries TEXTILES à Paris pour poursuivre les négociations entamées le 30 septembre 1968.

◆ T. A. S. :

Plusieurs réunions techniques restreintes sur la structure des salaires et la révision des classifications ouvrières ont eu lieu fin novembre et début décembre au plan national.

DANS LES RÉGIONS

◆ BIARRITZ - SHOES A BAYONNE - CHAUSSURES -

Augmentation de salaires de 0,15 F de l'heure pour tous, y compris les mensuels, à compter du 1er décembre.

◆ ACCORD RHODIA ROUSSILLON PEAGE

Signé par les organisations syndicales sur les modifications de l'information à tous les travailleurs à raison de 6 H payées par an à prendre en 6 fois.

A TRAVERS L'ORGANISATION

◆ JOURNEES D'ETUDES :

Elles se sont poursuivies fin novembre et début décembre :

28 novembre à Troyes

28 novembre à Yvetôt

29 et 30 novembre à Brest

8 décembre à Montchanin

13 décembre à Condé-S/Noireau.

En outre R. TOUTAIN a effectué du 2 au 4 décembre une tournée dans le Sud-Est: Le Puy, Lossonnes, Sillans, Chambéry.

Et Frédo KRUMNOW une tournée à Mulhouse pour le conseil textile du Haut-Rhin.

◆ BUREAU FEDERAL :

Il s'est réuni le 6 décembre et a eu notamment à élaborer le budget 1969 et de partager les tâches fédérales vis-à-vis des branches et régions.

◆ SESSIONS DE BRANCHE :

Elles se sont déroulées du 15 au 18 décembre à Bierville pour les branches cuirs et habillement.

La session cuirs comptait 38 participants : 28 hommes et 10 femmes.

La branche s'est organisée et a fixé ses objectifs pour l'année.

La session habillement comptait 36 participants : 7 hommes et 29 femmes.

Comme pour les cuirs, les sessionnaires ont abordé les problèmes de leur branche, rendement, classifications.

Les objectifs fédéraux et de branche ont été reprécisés. Un programme précis d'action a été arrêté, notamment en ce qui concerne la non récupération des jours fériés.

◆ CONSEIL FEDERAL :

Faisant suite aux sessions de

branches, il s'est tenu à Bierville du 18 au 21 décembre.

Le conseil qui se réunissait pour la 1ère fois depuis le congrès de ST-ETIENNE a examiné la situation actuelle, fait la critique du congrès, défini le rôle du conseil et des conseillers, formé les commissions et groupes de travail qui fonctionneront d'ici le prochain congrès.

Il a également adopté le budget de la fédération pour 1969 et mis l'accent sur les objectifs fédéraux, notamment en matière de droit syndical.

PROCHAINES SESSIONS DE BRANCHES

Pour les textiles naturels :

du 19 au 22 janvier à Bierville

Pour la bonneterie :

du 22 au 25 janvier à Bierville

◆ COMITES TECHNIQUES NATIONAUX SECURITE SOCIALE :

Les comités techniques de chaque branche, cuirs, textiles,

habillement se sont réunis à la fin novembre.

Ils eurent à élire leurs présidents et à désigner leurs représentants au comité de coordination.

HA - CUI - TEX AUX MILITANTS PROGRESSE

Son tirage s'est considérablement développé au cours de l'année 1968. Pour 1969, il faut continuer cet effort.

— Les militants qui ne lisent pas HA-CUI-TEX sont encore nombreux.

En ce début d'année, dans chaque section d'entreprise, chaque syndicat, aux différents échelons de l'organisation, il faut faire le

point et veiller à l'abonnement d'un maximum de militants.

HA-CUI-TEX est un élément important d'information, de Réflexion, il ne faut donc pas que les militants en soient privés.

La Fédération tient à la disposition des Syndicats et Sections des fiches pour la formule d'abonnements groupés, il suffit d'en faire la demande.

Merci à Renée LAMBERT

Pendant plus de 12 années, Renée a assumé d'importantes responsabilités dans notre fédération. Membre du conseil de la fédération du Vêtement en 1953, elle en devint très rapidement présidente puis secrétaire générale.

Depuis le regroupement, elle était trésorière fédérale et responsable de la branche habillement. Pendant plusieurs années elle fut présidente de la commission féminine confédérale et membre du conseil confédéral.

Pour permettre aux jeunes d'accéder aux responsabilités, elle avait décidé de ne solliciter aucun mandat national à partir de 1969.

En janvier 1968, nous lui avons demandé de quitter l'entreprise de confection parisienne où elle travaillait pour venir renforcer l'équipe du secrétariat dans l'attente d'un troisième permanent. Comme prévu elle quitte donc le secrétariat après l'arrivée de Claude Thomas.

Nous remercions bien sincèrement Renée pour tout le travail important qu'elle a réalisé pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs de nos branches, pour la Fédération HA-CUI-TEX et pour toute la C.F.D.T.